

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« afin d'assurer une bonne qualité des services, le développement d'une économie de l'innovation fondée sur l'économie numérique et un aménagement du territoire national performant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser en effet que si la loi doit protéger elle peut aussi contribuer à écrire l'avenir, notamment économique et social.